

ORAN / GE PRESSEE

VOTATIONS DU 13 FÉVRIER



3	4	5	6	9-11
Expérimentation animale	Enfants et jeunes sans tabac	Droit de timbre	Aide aux médias	Entretien avec Marie Barbey-Chappuis

EDITO



Pour la santé et la recherche

Certains objets des votations fédérales du 13 février prochain sont d'une importance capitale pour Le Centre, toujours très engagé dans le domaine de la santé.

Ainsi, la question de la prévention en matière de santé, dont la responsabilité incombe à l'Etat, constitue une priorité pour notre parti. L'initiative « Oui à la protection contre la publicité pour le tabac » a pour mérite de limiter très clairement l'usage de la publicité pour le tabac dans l'ensemble des espaces ouverts au public. Toutes les études le prouvent : dès qu'un enfant entre en contact avec de la publicité, le risque qu'il commence à fumer à l'adolescence augmente. Il s'agit donc d'agir par une vraie politique de prévention primaire sur un phénomène qui coûte chaque année près de trois milliards de francs à notre système de santé et deux milliards à l'économie.

L'initiative visant à l'interdiction totale de la recherche sur les êtres humains et les animaux constitue également un enjeu important pour l'avenir de la recherche dans notre pays. Ce texte excessif mettrait en danger la santé des hommes et des animaux. Si notre pays a vu doubler l'espérance de vie de sa population ces cent dernières années, c'est notamment grâce à la recherche fondamentale et aux progrès de la médecine. Vouloir interdire toute recherche sur les êtres humains et animaux serait ainsi unique et affaiblirait de manière sans précédent la recherche dans notre pays, déjà soumise à des normes parmi les plus strictes au monde.

Delphine Bachmann, Présidente

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

Non à l'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine

La Suisse doit-elle se priver de la recherche animale et humaine et se priver de tous les produits qui en bénéficient ?

L'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine sur laquelle nous voterons le 13 février demande d'interdire totalement la recherche animale et humaine en Suisse ainsi que l'importation de tous les produits et médicaments testés sur les animaux même s'il n'y a pas d'alternatives.

En partant d'une intention louable cette initiative lancée en 2017 par des citoyens de Saint-Gall aurait pourtant de nombreuses conséquences négatives pour la population mais aussi paradoxalement pour les animaux.

L'expérimentation animale et humaine en Suisse

Depuis les années 1980 le nombre d'expériences sur des animaux a pu être réduit de plus de 70% en Suisse. Actuellement environ 60% de ces expériences sont réalisées par les hautes écoles et hôpitaux universitaires contre un peu moins de 25% dans les entreprises privées.

En Suisse, l'expérimentation animale n'est autorisée que s'il n'existe aucune alternative et est soumise à des conditions très sévères. La loi suisse sur la protection des animaux révisée en 2008 est en effet l'une des plus strictes et des plus complètes au monde. Les expériences avec les animaux pour des produits cosmétiques ne sont, par exemple, pas autorisées.

Chaque expérience et hébergement d'animaux est soumis à un long processus d'autorisation. La demande est examinée par une commission cantonale, où sont représentées les organisations de protection des animaux. La commission adresse une recommandation à l'office vétérinaire

cantonal, qui délivre ou pas l'autorisation. En cas de préavis positif, des contrôles inopinés sont menés par l'Office vétérinaire cantonal.

Les conditions sont assez similaires pour la recherche humaine qui elle aussi est fortement réglementée et contrôlée.

Position du Conseil fédéral et du Parlement

Le Conseil fédéral mais aussi tous les partis au Parlement rejettent cette initiative. Fait rare cette initiative n'a même pas obtenu une voix parmi les parlementaires tant au Conseil national qu'au Conseil des États (237 non, 2 absentions et 0 oui).

Pourquoi dire non ?

En plus du fait que la Suisse encadre déjà fortement la recherche animale et humaine plusieurs autres raisons amènent à dire non à cette initiative :

- Elle entraînerait une baisse sensible de la qualité des soins pour la population car de nombreux médicaments et thérapies seraient interdits.
- Elle pénaliserait aussi les animaux. Les médicaments pour les animaux de compagnie et d'élevage seraient interdits car pouvant être développés grâce à la recherche animale. Cette recherche serait déplacée dans des pays avec une législation bien moins stricte ce qui n'améliorera en rien le bien-être animal.
- Elle affaiblirait un des atouts majeurs de la Suisse : la recherche et l'innovation. La Suisse serait le seul pays au monde à se priver de toute expérimentation sur l'animal et l'être humain. Cela serait extrêmement préjudiciable pour nos hautes écoles et hôpitaux universitaires.

• Elle porterait un coup dur à l'agriculture suisse. Les animaux d'élevage peuvent eux aussi tomber malade et avoir besoin d'une intervention d'un vétérinaire ou d'un médicament. Comment fera le vétérinaire s'il n'a pas accès aux nouveaux médicaments ou s'il n'a pas pu se former préalablement sur des animaux ?

• Elle semble oublier que la recherche alternative ne peut actuellement pas remplacer totalement la recherche animale et humaine lorsqu'il faut étudier un organisme dans son ensemble comme c'est, par exemple, le cas pour les maladies neurodégénératives (Parkinson, Alzheimer, etc.).

Toutes ces raisons et bien d'autres amènent de nombreux acteurs allant des milieux académiques et scientifiques aux agriculteurs en passant par les médecins et les vétérinaires à dire non à cette initiative le 13 février.

A signaler que même la Protection suisses des animaux (PSA) juge cette initiative trop extrême.

Basile Dacorogna

**Sans recherche,
pas de soins
de qualité**

NON à l'initiative interdisant
l'expérimentation animale et humaine.

Votations du 13 février

Liberté. Solidarité.
Responsabilité.

**Le Centre
Genève**

Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac

Le 13 février 2022, les Suisses vont se prononcer sur l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) ».

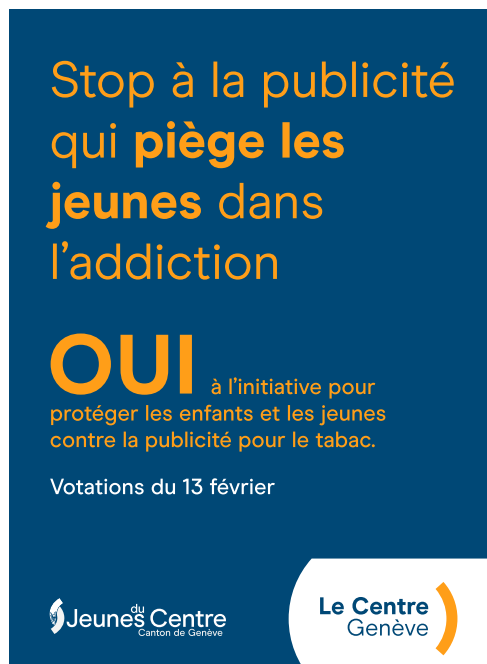
Cette initiative a été lancée par les principales organisations suisses de la santé parmi lesquelles la Ligue pulmonaire, la Ligue contre le cancer, la FMH et la Société suisse des pharmaciens. Les associations sportives y sont aussi largement associées.

Cette initiative demande principalement d'interdire, pour les produits du tabac, toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes.

Le Conseil fédéral et certains milieux économiques de droite la trouvent excessive car, pour eux, interdire toute forme de publicité pour le tabac ciblant la jeunesse va trop loin et contrevient au principe de la liberté économique. Le Conseil fédéral lui oppose, comme contre-projet indirect, la LTab, loi fédérale sur les produits du tabac qui limite, en partie, la publicité pour les produits du tabac.

Les initiants qui ne sont pourtant pas des « intégristes » de la prévention et de la promotion de la santé considèrent que cette LTab ne va pas assez loin. La LTab prévoit effectivement que la publicité pour le tabac ne doit pas s'adresser directement aux mineurs, ni être diffusée à la radio et à la télévision. Elle reste toutefois autorisée dans la presse notamment dans les « gratuits » dont les jeunes sont friands, dans les kiosques, lors de manifestations largement suivies par la jeunesse ou encore sur internet sauf si elle cible directement les jeunes.

Certains cantons, comme Genève, ont adopté des lois plus strictes en interdisant la publicité pour les produits du tabac dans les lieux publics, sur les affiches et dans les cinémas.



La LTab ne nous permet toujours pas de ratifier la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et la Suisse reste l'avant-dernier pays à ne pas l'avoir fait.

Nous, PDC-Le Centre, Parti de la famille, devons protéger nos enfants. Un quart des jeunes de 18 ans fume déjà régulièrement ou occasionnellement. Nous avons le devoir de promouvoir le développement de nos enfants et de nos jeunes en bonne

santé. La vente des produits du tabac aux mineurs est interdite, raison pour laquelle les enfants

et les jeunes ne devraient pas être atteints par la publicité pour les produits du tabac. Or les journaux gratuits et les réseaux sociaux sont des vecteurs privilégiés par l'industrie du tabac pour atteindre les jeunes. On sait que les « gros fumeurs » qui ont beaucoup de difficulté à renoncer à la cigarette ont commencé leur consommation avant l'âge de 18 ans. La Suisse compte environ 2 millions de fumeurs (1 personne sur 4) et de nombreuses études montrent que la publicité incite les jeunes à fumer.

Le canton de Genève a toujours fait figure de pionnier dans la lutte contre le tabagisme

et le tabagisme passif et a été le deuxième canton suisse après le Tessin à interdire de fumer dans les lieux publics fermés. Une nouvelle loi encore plus restrictive pour limiter le tabagisme à proximité des écoles et dans les lieux fréquentés par les enfants est en discussion en commission de la santé. Notre parti soutient cette volonté politique et se doit par conséquent de soutenir l'initiative « enfants sans tabac » comme l'a déjà fait notre assemblée des délégués. N'oublions pas non plus l'initiative de notre parti suisse pour freiner les coûts de la santé. Soutenir l'initiative « enfants sans tabac » c'est aussi lutter contre une des causes des coûts de la santé en Suisse. Le tabagisme engendre, en effet, chaque année des frais directs de soins de santé d'un montant de 3 milliards de francs.

Certains s'opposent à l'initiative car elle porterait atteinte à la liberté économique. L'économie supporte les coûts indirects du tabagisme, c'est-à-dire la forte perte de main-d'œuvre liée à l'absentéisme et aux coûts de remplacements dus à la maladie. Ces coûts sont estimés à 2 milliards de francs. La perte économique est donc nettement supérieure à la somme que le secteur de la publicité et les organisateurs de manifestations perdraient en limitant la publicité.

Pour éviter que les jeunes ne rentrent dans la dépendance aux produits du tabac, il est certes important pour nos familles de veiller au comportement de nos enfants mais il est aussi nécessaire de mettre en place un cadre réglementaire. Au niveau de la consommation des produits du tabac, la limitation de la publicité ciblant les jeunes est une nécessité. On ne le répètera jamais assez : la publicité joue un rôle essentiel pour initier les jeunes à la fumée.

Montrons que nous sommes le parti de la famille et ayons un comportement responsable vis-à-vis de nos enfants en votant « OUI » sans réserve à l'initiative « enfants sans tabac » le 13 février 2022 prochain.

Jean-Luc Forni, député

Droit de timbre : mettre fin à un impôt absurde

Instauré dans le contexte financier difficile de la Première Guerre mondiale, le droit de timbre d'émission est devenu un impôt anachronique. D'un point de vue économique, il constitue même un contresens puisqu'il taxe l'investissement direct dans les entreprises.

Concrètement, une société qu'elle soit active dans les arts et métiers, l'industrie ou les services, et quelle que soit sa taille, se voit taxée de 1% sur ses apports en fonds propres. Il existe certes un seuil d'un million de francs, en deçà duquel cet impôt n'est pas prélevé, mais ce seuil ne s'applique qu'une seule fois dans le cycle de vie de l'entreprise, si bien que chaque nouveau franc injecté dans l'entreprise, au-delà du million, est imposé.

Chaque année, environ 2'300 entreprises sont concernées par le droit de timbre dont 85% de petites et moyennes entreprises. Contrairement à ce qu'affirme la gauche, les grands groupes sont très peu concernés.

Pour illustrer de manière factuelle les conséquences d'un tel impôt, prenons le cas concret d'une entreprise active à Anzère dans le domaine des remontées mécaniques qui, pour être sauvée, a dû faire l'objet d'une recapitalisation de l'ordre de dix millions de francs sur sept ans, portée en partie par la Commune. Sur ces dix millions de francs, 100 000 ont été versés à la Confédération alors que cette recapitalisation n'avait que pour seul but de sauver une infrastructure touristique et ses emplois. On peut se demander si c'est bien le rôle de la Confédération de ponctionner une part de la recapitalisation d'une entreprise menacée de disparition !

Cet effet mécanique et pervers se traduit ainsi par des recettes en augmentation pour la Confédération en période de crise économique. Cette dernière profitant que des entreprises en difficulté recourent



à des fonds propres pour se refinancer. Les chiffres montrent clairement que ce fut le cas lors de la crise de 2008, lors de l'abandon du taux plancher avec l'euro en 2015, et en 2021, pendant la crise pandémique.

Le droit de timbre d'émission constitue également un contresens économique pour la création de nouvelles entreprises notamment actives dans les nouvelles technologies. Le financement par fonds propres est particulièrement important pour les start-ups : ces entreprises ne réalisent guère de chiffre d'affaires pendant leur longue phase de développement, les liquidités sont donc rares et l'accès au crédit difficile. Elles ont donc besoin régulièrement d'augmentation de fonds propres par des investisseurs privés ou des fonds de participation. Leur besoin en capital les premières années est souvent très élevé car elles doivent rémunérer des chercheurs, développeurs et ingénieurs très bien formés aux salaires élevés. Le seuil d'un million de francs est donc très vite dépassé.

Pour notre place économique, la suppression du droit de timbre doit également être replacée dans le contexte des évolutions internationales en matière de fiscalité des entreprises. L'arrivée d'une nouvelle administration américaine a relancé les projets d'harmonisation de l'imposition des entreprises internationales. Dans le cadre de l'OCDE, un taux minimal d'imposition de 15% sera appliqué aux entreprises au chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros, ce qui amputera en partie l'attractivité fiscale de la Suisse. Dans ce contexte, la suppression du droit de timbre est un levier que nous devons exploiter afin d'assurer notre compétitivité. C'est d'autant plus vrai que certains impôts cantonaux uniques au monde, tels que la taxe professionnelle communale genevoise, grèvent d'autant plus l'attractivité économique de notre région.

La suppression du droit de timbre concerne de manière très concrète des milliers d'entreprises dans notre pays. Alors que la sortie de crise liée au COVID se dessine, nous avons besoin de favoriser l'investissement dans les entreprises et sauver les emplois. Supprimer le droit de timbre d'émission y contribue et favorisera l'attractivité de notre place économique et la création des emplois de demain.

Vincent Maitre, Conseiller national

Oui au paquet de mesures en faveur des médias



Les médias locaux et régionaux rencontrent des difficultés financières car une part toujours plus importante des dépenses publicitaires va aux grandes plateformes internet internationales. De nombreux journaux ont disparu, les radios et télévisions privées voient elles aussi leurs recettes publicitaires diminuer. La couverture médiatique dans les régions, et donc la cohésion sociale, s'en trouve affaiblie. Ainsi, depuis 2003, environ 70 journaux ont mis la clé sous la porte.

Que contient la loi ?

La nouvelle loi s'inscrit dans la continuité de la politique menée en matière de médias. Elle prévoit différentes mesures financières en faveur des médias suisses pour env. 151 millions de francs par an. La presse associative touchera désormais 30 millions, contre 20 millions actuellement. Et pour la première fois, les médias en ligne bénéficieront d'un soutien financier public (30 millions), mais seulement s'ils réalisent aussi des recettes auprès du public (abonnement). Par ailleurs, le « paquet » comprend des mesures de soutien en faveur de l'ensemble du paysage médiatique en Suisse : soutien aux formations, aux agences de presse, aux projets informatiques et au Conseil de

la presse (au total 23 millions maximum). Enfin, les radios locales et les télévisions régionales privées recevront jusqu'à 28 millions de plus provenant des recettes de la redevance radio et télévision.

Le financement est assuré par le budget de la Confédération et l'actuelle redevance radio-TV. Aucune taxe ne sera créée.

Pourquoi soutenir le projet ?

- L'indépendance des médias est garantie.

Le paquet médias garantit l'indépendance totale des médias. Il n'y a pas de mandats de prestations pour les éditeurs et tous les titres sont soutenus, indépendamment de leur orientation politique.

- La diversité des reportages régionaux est encouragée et le service public renforcé.

Le paquet médias permet notamment de renforcer les radios locales, les chaînes de télévision régionales et les journaux régionaux. Pour la démocratie directe et le fédéralisme en Suisse, une couverture médiatique diversifiée en provenance de différentes régions est essentielle.

- La distribution des journaux et magazines imprimés est assurée.

L'encouragement indirect de la presse permet d'assurer la distribution quotidienne, matinale et dominicale des journaux et magazines dans toutes les régions de Suisse. Pour une grande partie de la population, l'accès aux médias imprimés reste essentiel pour la formation de l'opinion.

- La création et le développement de médias en ligne sont encouragés.

La promotion directe de la presse soutient les médias en ligne. Cette promotion tient compte de l'évolution générale de la société, mais aussi de l'évolution structurelle du secteur des médias, encore accélérée par la pandémie de coronavirus. L'éligibilité aux subventions s'oriente au succès commercial du média numérique concerné.

Argumentaire, Le Centre Suisse

Oui au développement des réseaux thermiques structurants

Le projet de loi soumis à votation modifie la constitution de la République et canton de Genève afin d'instituer un monopole concernant le développement des réseaux thermiques structurants.

Comme cela se fait déjà pour l'eau potable, les eaux usées et l'électricité, ce monopole peut être délégué à une institution de droit public.

Les bâtiments de notre canton consomment 50% des énergies utilisées et leur approvisionnement en eau chaude sanitaire, ainsi que leur chauffage dépendent à 90% d'énergies fossiles.

La consommation d'énergie fossile à Genève a diminué de 29% entre 1990 et 2017, malgré une forte croissance démographique et économique. Cette diminution est principalement due au secteur privé qui a fait de gros efforts pour réduire sa consommation d'énergie.

Genève a déclaré l'urgence climatique en 2019, il faut donc se donner les moyens pour arriver à diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et viser la neutralité carbone en 2050 !

Pour ce faire, le Plan climat cantonal a été modifié et a défini une nouvelle politique énergétique. Le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de réduire de 60% les gaz à effet de serre en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Concernant les réseaux thermiques, des travaux importants seront mis en œuvre ces prochaines années pour un montant de 4 milliards de francs.

Ce projet de loi propose de déléguer le monopole des réseaux thermiques structurants (autoroutes énergétiques) au SIG, les réseaux thermiques non structurants (réseaux secondaires) étant laissés à la libre concurrence.

Cela permettra d'atteindre 80% d'énergies renouvelables et de récupération en 2030, le réseau passant de 120km à 250km.

Ces réseaux approvisionneront en chaleur et en froid les bâtiments de notre canton. Ils utiliseront les énergies renouvelables et de récupération de chaleur provenant de l'eau du lac, de la géothermie, de la biomasse et des rejets thermiques d'activités industrielles.

Le monopole permettra le développement coordonné de ces réseaux en fonction des priorités énergétiques.

Une obligation de raccordement pourra être exigée lors de nouvelles constructions, de rénovations ou de changements d'installations de production de chaleur et/ou de froid si les conditions suivantes sont réunies :

- Le raccordement au réseau thermique structurant permet une utilisation plus rationnelle de l'énergie que les autres sources d'énergie envisageables;
- Le raccordement au réseau thermique structurant satisfait pour l'utilisateur au principe de la proportionnalité.

Pour assurer une tarification transparente et à un juste prix, les tarifs devront être approuvés par le Conseil d'Etat après consultation de la commission consultative.

Afin de vérifier le suivi du développement de ces réseaux thermiques, les SIG fourniront tous les cinq ans un rapport, soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, après consultation de la commission.

Ce projet de loi est le fruit d'un large consensus, il a obtenu la quasi-unanimité de la Commission de l'Énergie (une seule abstention) !

Le canton de Genève assume une politique énergétique ambitieuse et innovante :

- Les sondages effectués récemment dans tout le canton afin de cartographier les sous-sols et de vérifier les possibilités géothermiques sont prometteurs ;
 - Notre ville a la chance d'être située au bord d'un grand lac qui nous donne l'opportunité d'utiliser des milliers de litre d'eau pour chauffer ou refroidir nos bâtiments ;
 - Notre économie florissante produit des calories qui ne demandent qu'à être recyclées afin d'être réinjectées dans les réseaux thermiques ;
 - Nos forêts et notre agriculture fournissent une biomasse (ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale) via la paille, les copeaux, les bûches, le compost et le fumier, qui permet de produire de l'électricité et de la chaleur.
- Donnons-nous les moyens d'utiliser au mieux ces énergies renouvelables et votons OUI pour le développement des réseaux thermiques structurants !

Claude Bocquet, députée

Logement social : Oui à une mesure de simple bon sens

Le projet de loi vise à renforcer le critère de résidence pour les bénéficiaires de logements sociaux. Aujourd'hui, pour pouvoir prétendre à un logement social, il faut en principe avoir résidé dans le Canton deux années continues pendant une période de cinq ans. Cette modification de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (« LGL ») propose désormais que ce critère soit de quatre ans consécutifs pendant les huit dernières années. Les délégués du Centre qui ont approuvé à une très claire majorité ce projet de loi ne se sont pas trompés : il s'agit là d'une mesure de simple bon sens au regard de la crise du logement que connaît Genève, de l'étroitesse du territoire et des finances plus que chancelantes du Canton.

Rappelons d'emblée que tous les arguments invoqués par les référendaires, à savoir la gauche genevoise, se révèlent - au mieux - sans fondement. Cette modification n'a en effet aucun impact sur le contingent des 20% (bientôt 30%) réservé à l'Etat dans les fondations immobilières de droit public permettant de placer en priorité des cas d'urgence (dont des sans-abris)

en passant outre les critères habituels de l'attribution de logements sociaux. De même, le projet de loi ne remet pas en cause la notion

de terre d'asile de Genève, les réfugiés n'étant pas concernés par la LGL. Enfin, les anciens résidents et étudiants de retour à Genève après un séjour dans un autre canton ou à l'étranger peuvent toujours prétendre à un logement social s'ils ont vécu à Genève quatre ans durant les huit dernières années.

Actuellement, selon les chiffres fournis par le Conseil d'Etat, plus de 7'000 personnes attendent l'attribution d'un logement social. Parmi elles, on compte un nombre toujours plus important de jeunes tentant d'entrer dans la vie professionnelle, de seniors dont les petites retraites ne couvrent plus



les charges et de divorcés appauvris par la séparation. Faut-il oublier ces personnes précarisées, alors même que la crise économique liée au Covid n'a rien arrangé, bien au contraire ? Bien entendu que non ! Le principe des logements sociaux est de répondre à un besoin de la population

«Les anciens résidents et étudiants de retour à Genève après un séjour dans un autre canton ou à l'étranger peuvent toujours prétendre à un logement social s'ils ont vécu à Genève quatre ans durant les huit dernières années.»

genevoise et le critère du domicile à Genève est dans ce contexte-là fondamental. Le principe de solidarité conduit à favoriser l'accession au logement social pour des résidents genevois confrontés aux vicissitudes de la vie, alors que sévit dans le Canton une grave pénurie.

Mais le critère de résidence à Genève est aussi fondamental en termes d'aménagement du territoire à Genève et de finances publiques. Le Canton de Genève n'a tout simplement ni l'espace ni les moyens pour faire face à l'appel d'air créé par des critères trop larges dans l'attribution des logements sociaux. La crise du logement touche gravement et durablement toutes les catégories de la population. Les grands projets immobiliers

en cours ne suffiront pas à répondre à la demande de logements, que ceux-ci soient sociaux, ou réservés à la classe moyenne – cette dernière étant soit dit en passant la grande oubliée de la décennie – ou encore destinés à la classe moyenne supérieure. Les nouvelles constructions à Genève doivent en conséquence respecter les très fragiles équilibres démographiques. Le Centre combattra la gauche genevoise dans sa volonté, mortifère pour la mixité sociale et pour les finances de l'Etat, de bétonner la campagne et la zone villa du Canton pour le « tout logement social ».

Ce projet de loi n'est pas une révolution. Il constitue une évolution nécessaire, conforme aux valeurs de solidarité et de responsabilité qui guident notre action politique.

Sébastien Desfayes, député

Marie Barbey-Chappuis, une magistrate de terrain

Quelques mois avant de devenir Maire, Marie Barbey-Chappuis évoque les moments politiques forts de l'année écoulée en Ville de Genève. Elle nous livre également un indice sur la thématique qui sera consacrée lors de son année de Mairie.

Marie Barbey-Chappuis, une image que vous retenir de 2021 ?

Plus qu'une image, je retiens surtout la résilience des Genevoises et des Genevois face à la crise sanitaire. Et la résilience des acteurs privés et des collectivités publiques, en particulier dans le domaine de la santé. A cette époque l'année dernière, nous avions bon espoir que la vaccination nous permettrait de retrouver une certaine forme de normalité. Aujourd'hui, la vaccination nous a amené des améliorations notables mais nous ne sommes pas encore tirés d'affaire. Même s'il y aura toujours des mécontents, globalement, les gens jouent le jeu, prennent leurs responsabilités et c'est cela que je retiens. La résilience.

Au niveau de la Ville de Genève, le calendrier politique a été très chargé l'année passée. Suite au refus en votation populaire des projets Clés de Rive et Cité de la musique, que dites-vous à celles et ceux qui pensent que l'on ne peut plus planter un clou à Genève ?

J'ai été déçue de l'issue de ces deux campagnes, qui ont été pour le moins virulentes. Le refus de la Cité de la Musique a été un vrai crève-cœur. Genève a tendance à se rêver internationale, mais à manquer d'audace et d'ambitions dans les urnes. J'aimerais que l'on mette davantage d'énergie à faire aboutir les projets plutôt qu'à les couler. Mais il faut prendre acte du résultat des urnes, tourner la page et se remobiliser pour proposer des projets

«Je suis convaincue que la Ville a besoin du secteur privé pour développer des grands projets.»

à la hauteur de la réputation et du potentiel de notre ville. Et pour répondre précisément à votre question, on peut encore planter des clous à Genève. Regardez ! A l'horizon 2024-2025, un nouveau centre sportif sera érigé sur le site de la gare des Eaux-Vives.

Le crédit de plus de 70 millions a été voté en 2021 par le Conseil Municipal. C'est bien la preuve que l'on peut encore faire de belles choses pour répondre aux besoins de la population.

Même avec des partenaires privés ?

Oui, je suis convaincue que la Ville a besoin du secteur privé pour développer des grands projets. Avec ces refus populaires sur la Cité de la Musique et Clés de Rive (et celui du MAH il y a quelques années), ma plus grande crainte, notamment en tant que présidente de la Délégation du Conseil administratif à l'économie, c'est que les acteurs privés se démotivent et se détournent de notre collectivité. Le budget public n'est pas extensible. Et le fait que



crédit Niels Ackermann / Lundi13

Marie Barbey-Chappuis,

les privés s'engagent financièrement dans le domaine culturel ou sportif par exemple ne devrait pas être un scandale, sauf pour les idéologues d'extrême-gauche !

Depuis le début de la législature, le Conseil municipal a voté des crédits importants en faveur de projets présentés par votre département (complexe sportif des Eaux-Vives ; halle couverte de tennis au Bois-des-Frères ; la Maison du sport). Des beaux succès politiques.

J'étais effectivement très heureuse que les différents crédits d'investissement que nous demandions soient votés par le Conseil municipal. Celui relatif au futur complexe sportif des Eaux-Vives était très conséquent (plus de 70 millions de francs) et sera une offre appréciée par les habitants d'un quartier en pleine mutation. La future halle de tennis au Bois-des-frères permettra d'améliorer le concept d'accompagnement des jeunes talents. La Maison du sport apportera quant à elle une reconnaissance et un soutien indispensable pour tous les bénévoles qui font vivre nos clubs sportifs. Après une phase de planification des équipements sportifs menée lors de la législature précédente par Sami Kanaan, nous entrons aujourd'hui dans la phase de concrétisation et j'ai beaucoup de plaisir à défendre ces projets devant le Municipal. Je bénéficie également du précieux soutien du groupe PDC.

Votre début de législature est marqué par la crise sanitaire. Quel est le moral des troupes ?

Je vous parlais de résilience en début d'entretien. Je peux vous garantir que les services de l'administration sont résilients. Appliquer sur le terrain, dans nos infrastructures, les mesures fédérales et cantonales, qui nous sont communiquées sans consultation préalable et à la dernière minute, relève du défi permanent. Le département que je dirige est particulièrement impacté par la crise car nous délivrons bon nombre de prestations dites essentielles (voirie,



crédit Niels Ackermann / Lundi13

secours & incendie, sécurité). Et la plupart des 1200 employé-e-s du département sont sur le terrain. Un chauffeur poids lourd de la voirie (ou une chauffeuse, puisqu'il y en a une et, d'ailleurs, je m'en réjouis), un-e agent-e de police municipale ou encore un-e gardien-ne de bains, ne peuvent pas faire du télétravail. C'est donc un défi quotidien pour assurer la délivrance des prestations de la façon la plus optimale possible. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ces employé-e-s qui sont, dans l'ensemble, très investis dans leur mission de service public.

Vous avez évoqué vos visites sur le terrain. On vous a même vu revêtir l'uniforme de la voirie pour une tournée de levée des déchets derrière le camion.

En tant que Magistrat, je dois prendre une multitude de décisions tous les jours. Ces décisions impactent des services et des personnes. Si je ne me rendais pas de temps en temps sur le terrain, je ne pourrais pas prendre la mesure de la réalité que vivent les collaborateurs-trices, ni me rendre compte de la façon dont notre collectivité délivre ses prestations. C'est lorsque l'on fait une tournée avec des équipes de la voirie, que l'on fait

des immersions avec des agent-e-s de police municipale ou encore que l'on suit une équipe du Service incendie secours (SIS) sur une intervention, que l'on peut réellement se rendre compte des réalités auxquelles ils ou elles sont confrontés au quotidien dans nos quartiers. Mes visites sur le terrain me servent à prendre le pouls dans les services, à échanger avec des employé-e-s, à comprendre des situations, afin de prendre les décisions les plus éclairées possibles. A chaque fois, les habitants-e-s doivent être au cœur de nos réflexions et guider notre travail. L'année dernière, j'ai aussi effectué une dizaine de marches exploratoires dans les quartiers, avec des associations d'habitants, dans la perspective d'élaborer un plan propreté. J'aime ce contact avec les habitant-e-s.

Depuis le 1er janvier dernier, le SIS a quitté le giron de la Ville pour devenir un groupement intercommunal. L'aboutissement d'une longue réforme?

Effectivement. Une longue réforme dont les travaux avaient été lancés en 2015 par mon prédécesseur, Guillaume Barazzone et dont je souhaite saluer le travail. Je suis heureuse d'avoir pu conclure cette réforme qui permettra de répondre aux

une magistrate de terrain

défis liés à l'urbanisation de notre canton. C'est aussi l'illustration que les communes sont capables de travailler ensemble et d'unir leurs forces au service des habitant-e-s. Le SIS a quitté administrativement la Ville, mais les liens entre la Ville et le SIS restent très forts. Je préside d'ailleurs ce groupement depuis le 1er janvier et jusqu'à la fin de la législature.

Certaines voix plaident pour la création d'un groupement similaire pour les polices municipales.

Il est vrai que dans le cadre des débats actuels autour de la question du transfert de charges entre le canton et les communes, on entend diverses choses, notamment au sujet de l'avenir du dispositif de sécurité de proximité. L'organisation actuelle mérite sans aucun doute d'être améliorée et repensée : la police cantonale a un silo de police de proximité, et 17 communes possèdent leur police municipale. Des discussions doivent avoir lieu prochainement avec le canton et l'Association des communes genevoises. Mes fonctions m'ont permis de me forger une conviction : les enjeux sécuritaires sont différents d'une commune à l'autre, voire même d'un quartier à l'autre. La sécurité de proximité gagnerait donc à être pilotée à l'échelon communal.

Le groupe du Centre a voté « sans enthousiasme » le budget 2022. Comprenez-vous ce manque d'enthousiasme ?

Oui, je peux le comprendre, même si dans mon département, j'ai tout fait pour limiter les charges. Je suis par exemple la seule membre du Conseil administratif à ne pas avoir proposé de nouveau poste au budget. Mais je peux comprendre



crédit Ville de Genève

le sentiment de notre groupe. Avec la réintroduction des mécanismes salariaux après la première mouture que le CA avait présentée durant l'été, il est vrai que le budget devenait davantage rose-vert qu'orange. Je retiens toutefois les amendements que le groupe a pu faire passer, en faveur d'une permanence estivale dans les crèches et de projets d'animation dans l'espace public afin de soutenir le commerce local. C'est parfaitement dans la ligne des thématiques qui sont chères à notre parti.

« Genève Ville de paix », phrase de l'année pour la Suisse dans le monde. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Un sentiment de fierté car notre ville rayonne et c'est une bonne chose. Dans le cadre du Sommet Biden-Poutine de l'année dernière, un fantastique travail a été accompli main dans la main par les services fédéraux, cantonaux et municipaux pour que les conditions d'un

dialogue constructif et apaisé soient réunies. Cette phrase de l'année est donc une belle reconnaissance pour tous les services impliqués, et j'espère surtout que cela permettra de renforcer encore la place et le rôle de la Genève internationale dans le monde.

« Marie à la Mairie », c'est pour tout bientôt...

Un slogan de campagne qui s'est effectivement révélé prémonitoire, et je le dois à tous les militants et militants de notre section ! Encore un grand merci à eux ! Je vais effectivement devenir Maire de la Ville de Genève à partir du 1er juin prochain. Un véritable honneur et je m'en réjouis. Même s'il est prématuré pour vous dévoiler la thématique qui sera consacrée durant cette année de mairie, je vous donne un seul indice (de taille !) : j'aime le sport ! (rire)

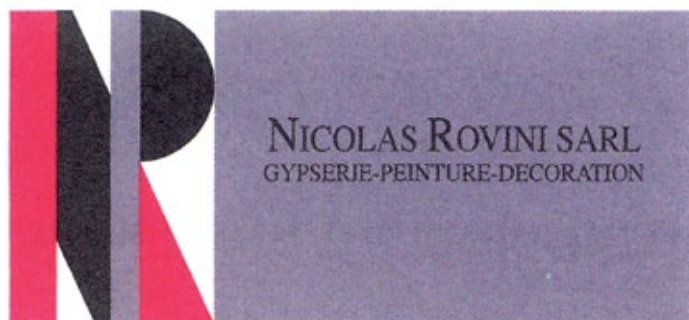
Propos recueillis par Benoît Cerutti

Lien pour s'inscrire à la newsletter du DSSP :

<https://www.geneve.ch/fr/lettre-information-departement-securite-sports>

Lien vers le site de Marie Barbey-Chappuis :

<https://www.marie-barbey-chappuis.ch/>



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovinci@bluewin.ch



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié Charta Qualité
**AGED
2011**

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique



Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!